

WORLD HEALTH
ORGANIZATIONORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉCONSEIL EXECUTIF

EB2/49

18 octobre 1948

ORIGINAL: ANGLAIS

Deuxième Session

REPERCUSSIONS DU BUDGET DE 1949 DE L'ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTE SUR LE BUDGET DE 1950Note du Directeur général

En examinant le point précité, qui, sur la demande du Gouvernement du Royaume-Uni, a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Conseil Exécutif, il peut être utile aux Membres du Conseil d'avoir présents à l'esprit les échanges de vues qui ont eu lieu, pendant la première Assemblée Mondiale de la Santé, au Comité des Questions administratives et financières, ainsi que la décision qui fut prise alors.

A la suite d'une décision de la Commission des Questions administratives et financières, le budget de 1949 de l'Organisation a été fixé à \$ 5.000.000.-, le Secrétariat ayant abouti à ce chiffre dans les documents de travail qu'il avait préparés, compte tenu des manquements et retards dans l'entrée en fonctions et des ajournements apportés à pourvoir des emplois vacants. A la quinzième séance de la Commission, tenue le 20 juillet 1948, la délégation française a présenté le projet de résolution suivant (A/AF/33) :

"Etant donné que le recrutement du personnel tel qu'il est prévu par le budget de 1949 risque d'avoir une répercussion considérable sur le budget de 1950;

"Etant donné que de nombreux Etats Membres de l'OMS en raison de leur situation économique seront dans l'impossibilité de financer, en 1950 et 1951, un budget qui serait supérieur au budget prévu pour 1949, l'Assemblée Mondiale de la Santé recommande au Directeur général, en engageant du personnel en 1949, de prendre les dispositions nécessaires pour que les postes permanents pourvus soient limités au chiffre qui pourra être vraisemblablement financé en 1950."

Cette proposition a été discutée assez longuement et a été appuyée par le délégué du Canada. En revanche, la délégation de la Norvège s'est vivement élevée contre cette suggestion et a proposé de ne pas y donner suite. La proposition du délégué de la Norvège a été mise aux voix et adoptée par 19 voix contre 9. En conséquence, la proposition de la délégation française a été rejetée.

Pour de plus amples détails, il y a lieu de se reporter au document A/AF/Min.15, pages 10-11.